

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MARS 2017 – 20H30

Le 8 mars 2017, à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 1er mars 2017, s'est réuni en séance ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Étienne COOL, Maire d'ORBEC.

ÉTAIENT PRÉSENTS : E. COOL, Maire ; E. MACREZ, G. MORIN, F. RAMOS, Adjointes ; B. BLOTTIERE, G. DELAFOSSE, L. MIGNON, M. COGE, F. VERGER, G. LAUTONNE, L. DROUET, F. BIENVENU, S. FOSSET.

ABSENTS EXCUSES:

G. HULIN donne pouvoir à G. LAUTONNE,
J-L POUILLE donne pouvoir à B. BLOTTIERE,
S. FERREIRA donne pouvoir à S. FOSSET.
C. MOREL.

Secrétaire de séance : L. MIGNON.

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la précédente réunion et questionne sur d'éventuelles observations.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

REMERCIEMENTS

Etablissement Français du Sang : remercie pour la mise à disposition gracieuse du foyer bar du centre culturel pour l'organisation de la collecte du 21 février dernier.

Paul JARDIN : remercie pour l'accueil au sein des services techniques de la ville lors de son stage.

17/7 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur DRIE, Trésorier de Livarot, présente le compte de gestion 2016. Il informe que les chiffres comptables du compte de gestion 2016 sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2016 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes	
2 147 709,07 €	2 673 740,36 €	Excédent 2016 : 526 031,29 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes	
428 844,60 €	468 747,30 €	Excédent 2016 : 39 902,70 €

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de statuer sur la conformité du compte de gestion 2016 avec le compte administratif 2016.

Accepté à l'unanimité.

17/8 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Maire commente les écritures comptables du compte administratif 2016, appelle le doyen de l'assemblée, Monsieur F. BIENVENU, pour présider la séance, s'agissant du vote du compte administratif 2016, et quitte la salle.

Monsieur F. BIENVENU rappelle que les chiffres du compte administratif 2016 sont conformes au Compte de Gestion 2016.

Dépenses Fonctionnement : 2 147 709,07 €	Dépenses d'Investissement : 428 844,60 €
Recettes Fonctionnement : 2 673 740,36 €	Recettes d'Investissement : 468 747,30 €

Reports de l'exercice N-1	
Section d'Investissement : - 201 355,01 €	Restes à réaliser : - 32 535,85 €
Section de Fonctionnement : 282 679,54 €	

Soit en cumulé :	
Fonctionnement Dépenses = 2 147 709,07 €	Investissement Dépenses = 630 199,61 €
Fonctionnement Recettes = 2 956 419,90 €	Investissement Recettes = 468 747,30 €

Soit en résultats : Section de Fonctionnement	808 710,83 €
Section d'Investissement	- 161 452,31 € (hors restes à réaliser)

Accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire est invité à regagner son fauteuil pour la suite de la séance.

17/9 – AFFECTATION DE RESULTAT

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'affectation des résultats 2016 sur l'exercice 2017, selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Report 2015	Résultat 2016	Résultat de clôture 2016
282 679,54 €	526 031,29 €	808 710,83 €

INVESTISSEMENT

Report 2015	Résultat 2016	Résultat de clôture 2016	RAR
- 201 355,01 €	39 902,70 €	- 161 452,31 €	- 32 535,85 €

Pour information, Monsieur le Maire indique que les montants suivants seront reportés au budget primitif 2017 :

002 - Excédent de fonctionnement :	614 722,67 €
001 - Déficit d'investissement :	- 161 452,31 €

Il propose aux membres du conseil municipal d'affecter en Recettes d'Investissement du budget primitif 2017, à l'article 1068 la somme de 193 988,16 €.

Accepté à l'unanimité.

17/10 – PERSONNEL

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'un agent de notre collectivité peut prétendre à un avancement de grade par ancienneté et propose de :

- créer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème},
- fermer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}.

Accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'un agent de notre collectivité peut prétendre à un avancement de grade par ancienneté et propose de :

- créer un poste de brigadier de police municipale 35/35^{ème},
- fermer un poste de gardien de police municipale 35/35^{ème}.

Accepté à l'unanimité.

17/11 – LOCATION GARAGE ANCIENNE CASERNE DE POMPIERS

M. le maire rappelle aux membres du conseil municipal que les pompiers ont intégré leurs nouveaux locaux fin janvier et que par conséquent, les anciens locaux sont aujourd'hui vacants.

Il propose aux membres du conseil municipal de mettre les garages de ces locaux en location et de fixer le montant du loyer mensuel à 350 €.

Accepté à l'unanimité.

17/12 – GRATUITE ENTREE MUSEE TOURNOI ECHECS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Pierre PERROT, Président de l'ACL ECHECS ORBEC – LA VESPIERE, sollicitant l'octroi d'entrées gratuites pour la visite du Musée Municipal Le Vieux Manoir.

Ces entrées seraient remises pour récompenser les meilleures performances de chaque ronde lors du tournoi du 1er mai prochain.

Monsieur le Maire propose d'offrir 10 entrées gratuites à l'ACL ECHECS Orbec – La Vespière.

Accepté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- E. COOL informe qu'il rencontrera Monsieur François AUBEY, Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie afin d'échanger sur l'ensemble des projets d'Orbec dans le cadre de la revitalisation de centres-bourgs, et en particulier du contrat de territoire.

- E. COOL informe qu'il est allé signer la convention TEP CV avec Madame Ségolène ROYAL au Ministère de l'environnement. Il rappelle les 3 actions envisagées et précise que 80 000 € de subvention sont notifiés pour les actions éco-mobilité et bio diversité.

Concernant l'action éclairage public, la commune recevra des bons d'éco-énergie d'une valeur de 140 000 €, à revendre à un distributeur d'électricité qui aura l'obligation de les racheter.

- B. BLOTTIERE : Qu'en est-il du gardien de nuit de la ville qui se promène avec un chien en liberté ?

E. COOL informe avoir fait une mise au point avec la personne concernée (qui disait à qui veut l'entendre qu'il était employé par la mairie). D'autre part une main courante a été déposée en gendarmerie pour usurpation de fonction.

- G. DELAFOSSE revient sur l'excédent de fonctionnement d'environ 600 000 € et regrette que rien n'ait été fait depuis le début du mandat, hormis les ralentisseurs qui ont été rabotés. E. COOL précise que le ralentisseur a été raboté pour être aux normes.

- G. DELAFOSSE constate que rien n'avance, par exemple la reprise du parvis de l'église. E. COOL lui rappelle que la procédure devant le tribunal prend du temps et qu'il n'a aucun pouvoir pour raccourcir les délais d'instruction. Il ajoute que concernant les autres projets, il est indispensable de passer par des phases d'études, de diagnostics et de prospectives avant la réalisation des travaux.

- G. DELAFOSSE demande ce que les caméras de vidéo-protection ont changé dans notre quotidien ?

E. COOL rappelle que le policier municipal verbalise régulièrement les dépôts sauvages et informe qu'un devis complémentaire a été signé afin que les images arrivent directement sur l'ordinateur du policier municipal.

- G. DELAFOSSE rappelle que la liste conduite par E. COOL a été élue sur un projet, qu'en est-il aujourd'hui pour la reprise de la rue de geôle par exemple ?

E. COOL lui répond que les travaux rue de geôle ne sont plus prioritaires suite à l'abandon du projet de réhabilitation du bloc des 6 classes et précise que la priorité sera donnée à l'entrée de ville et à la place dite de la poissonnerie dans le cadre de la revitalisation du centre bourg.

Séance levée à 22h20.

Affiché le 22 mars 2017

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.